

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 1 ^e juillet 2022	
INTITULE DE L'ACTION : MONTESQUIEU EN FETE			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	240.00 €	Autofinancement (achat lot)	360.00 €
<i>Suivant devis Catanimation</i>			
Frais de transport (2)	0.00 €	Participation des personnes (4)	
		<i>Recettes ventes (gobelets, gouter...)</i>	300.00 €
		Recettes ventes lots	150.00 €
Boissons et alimentation	249.16 €		
<i>Suivant devis Un grain dans le bocal et chronodrive</i>			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	0.00 €
<i>(à détailler)</i>		<i>(à préciser)</i>	
Achat de 125 gobelets écocup	207.00 €		
<i>Suivant devis Pandacola</i>			
Achat lots jeux / tombola	360.00 €		
<i>Suivant devis Catanimation</i>			
Assurance	0.00 €		
Tracts, affiches (forfait)	50.00 €		
		Aide demandée au PIC	
Taxes (SACEM)	0.00 €		746.16 €
Divers			
Personnel bénévole	0.00 €	Bénévolat	
10 parents x 4h x 8.60 € (smic)	344.00 €	10 parents x 4h x 8.60 € (smic)	344.00 €
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1450.16 €		
Financement d'un autre projet (5)	450.00 €		
Participation aux projets éducatifs pour l'année 2022/2023 (achat de livres, de jeux éducatifs, etc...)			
TOTAL	1900.16 €	TOTAL	1900.16 €

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.